

Mobilisagrève générale

« La fin justifie
les moyens (...)
Mais qui justifiera
la fin ? »

Alain Damasio

SNAP !

Le Syndicat national
des Artistes Plasticien·nes
de la Confédération Générale
du Travail vous informe
de vos droits et vous appelle
à participer aux luttes pour
la défense de nos métiers.

Journal du Syndicat National des Artistes Plasticien·nes CGT

Décembre 2023

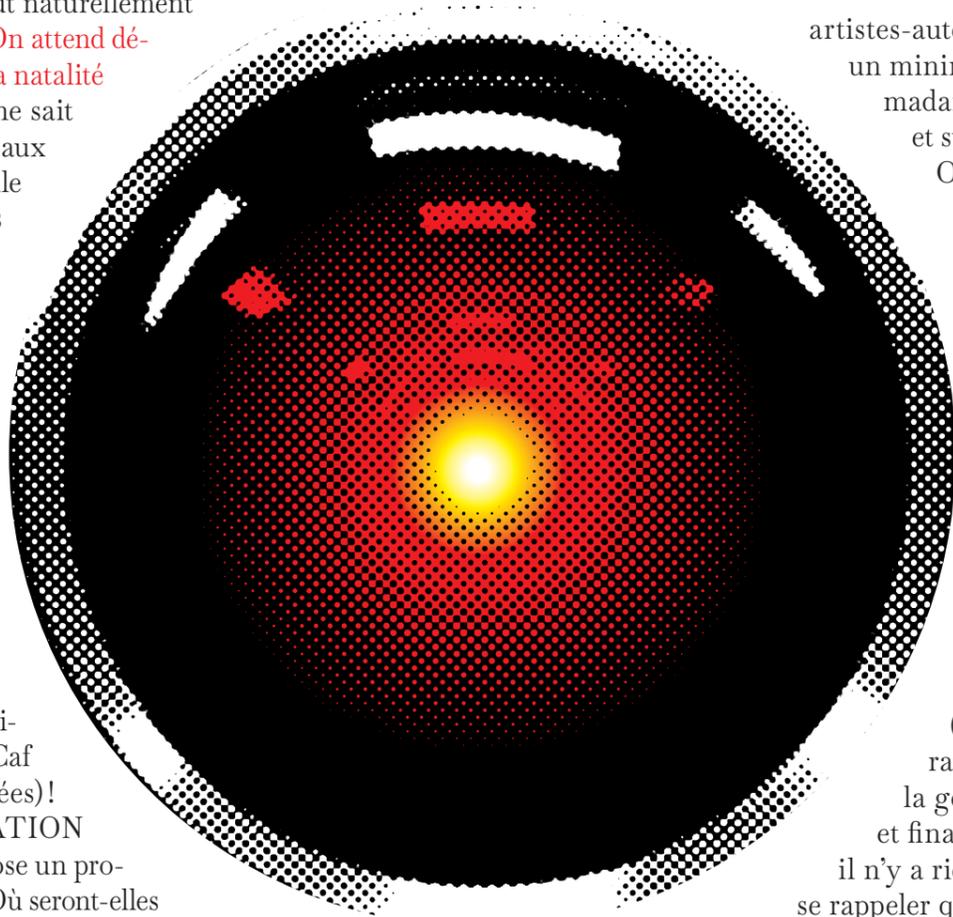
CONTROL



Une année déjà que le gouvernement annonce la création d'une nouvelle Start-Up Nation: France Travail. Après France Stratégie (qui anime le débat public zic), France Compétences (pour la liberté de choisir son avenir professionnel zic), France Services (les services publics près de chez vous mais dématérialisés), vient tout naturellement la création de France Travail. **On attend désormais France Famille pour la natalité et le travail domestique!** On ne sait pas encore combien va coûter aux finances publiques cette nouvelle Start-up Nation: 12 à 8 millions d'euros? Ce que l'on sait c'est que l'État va capter les fonds de l'Unedic en excédent (les cotisations des salariés) pour financer ce gros réseau de gouvernance. En effet France Travail centralisera toutes les données nécessaires des différents organismes qui lui sont rattachés comme les opérateurs (Pôle Emploi, les Missions Locales...), les partenaires sociaux, les collectivités, les maisons de l'emploi... et surtout la Caf (la plus grande base de données)! Une énorme CENTRALISATION de ces données sensibles qui pose un problème de taille outre son coût! Où seront-elles hébergées? Dans le data center de Pôle-Emploi (puisque Pôle Emploi va finalement être rebaptisé France Travail) ou bien dans le privé? La Caf doit d'ailleurs changer son système informatique (vieillissant comme celui de Pôle Emploi) sans que ces conseillers techniques n'en soient informés!

Lors d'une journée d'études sur France Travail sur Nantes, réunissant une quarantaine de camarades syndiqués CGT concernés, on a appris que 300 équivalents temps-plein seront créés à Pôle Emploi uniquement sur l'élargissement de l'expérimentation RSA. Pour rappel, cette expérimentation (votée dans le projet de loi pour le plein emploi): c'est l'obligation pour les bénéficiaires du RSA (et certaines

BOULE



artistes-auteurices sont concernés) d'effectuer un minimum de 15 heures d'activités hebdomadaires, en entreprise ou en formation et surtout d'être inscrits à Pôle Emploi! On ne sait pas encore ce que ce sera la nature de ces activités? Est-ce que le travail de création est une activité aux yeux de France Travail? Est-ce que la formation syndicale peut entrer dans ces activités? On a le droit de rêver!

Mais l'enjeu de ce projet (adopté par 190 voix contre 147, le 14 novembre) est tout autre... « Le rapport de préfiguration ne mentionne plus les «partenaires sociaux» et affirme que France Travail va permettre «l'affirmation de la place de l'État (préfet, DREETS-DDETS, rectorat) et des collectivités pour assumer la gouvernance politique, stratégique et financière du réseau». À première vue, il n'y a rien de choquant à cela. Mais il faut se rappeler que c'est parce que les syndicats ont été progressivement écartés de la gestion de l'Assurance-chômage que toutes les réformes régressives de ces dernières années ont été rendues possibles».*

[suite page suivante]

On perd notre sang froid!

“Être payé·es en visibilité, ça ne fait pas manger”



LE SNAP À MONTREUIL

la question des seuils d'accès aux droits des artistes-auteur·ices. Nous étions une petite trentaine Le jeudi 2 novembre 2023 à l'invitation de l'association Non-Etoile pour une réunion publique du Snap-CGT dans ses locaux de la Tour Orion à Montreuil. Trois adhérent·es y ont présenté le syndicat et le projet de loi pour une continuité des revenus des artistes-auteur·ices. Un des points qui semblait le plus abstrait pour notre auditoire d'artistes plasticien·es était la conversion de leurs revenus en seuil d'accès à différents droits. Essayons de re-clarifier : pour accéder à l'assurance maladie des artistes-auteurs il faut déclarer au minimum 1 euro. Pour accéder aux indemnités journalières, maternité, paternité, retraite, invalidité et décès, il faut avoir déclaré 600 heures SMIC. Enfin, rappelons qu'à 900 heures SMIC nous sommes redevable des cotisations de la retraite complémentaire obligatoire (IRCEC). Dans le projet de loi pour la continuité des revenus, le seuil pour accéder à ce nouveau droit s'élèverait à 300 HS. Il faudrait donc avoir déclaré au minimum 300 x 11,52 (valeur horaire du smic), soit 3456 € pour l'année pour avoir accès à ce revenu de remplacement.

C'est lors de ces réunions publiques que nous arrivons le mieux à partager nos problématiques et nos expériences. Si vous êtes ou connaissez un lieu d'artistes où une réunion de ce type serait utile, n'hésitez pas à nous contacter. On viendra.

Clémence, artiste



PORNO !

En quelques mois, deux rapports incriminants les travailleur·euses et l'industrie des représentations du sexuel ont été rendus publics. Le premier en septembre 2022 par la Délégation aux droits des femmes du Sénat et le second en septembre 2023 par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Si les abus existent dans la profession, le SNAP souhaite rappeler que comme Béatrice Damian-Gaillard, et Florian Vörös, dans la tribune Pornographie : la dérive autoritaire du HCE : « Nous récusons la pertinence d'un programme de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui prend pour modèle d'action publique la lutte contre le terrorisme plutôt que la lutte syndicale pour les droits des travailleur·euses et la défense des services publics de la justice et de l'éducation ».

Robyn, artiste

[suite] La véritable mesure du projet de loi pour le plein emploi est l'intensification sans précédent du contrôle des classes populaires (allocataires du RSA, chômeur·euses, lycéen·es pro, etc) rendue possible par la création de « France Travail » et la centralisation des données qu'elle permet. C'est un contrôle social institutionnalisé sous le contrôle des préfets et donc du Ministère de l'intérieur ! En 2025, toute la France sera organisée en France Travail et ce sera une énorme réforme pour Pôle emploi.

Lenjeu de France Travail, c'est bien de réunir sous la contrainte une main d'œuvre à bas-coût (les classes populaires) pour le patronat (dans des métiers en tension qui ne demandent pas de qualification) ! En cela la Macronie (de « pantoufflards » HEC) répond aux exigences du privé et ira jusqu'au bout pour atteindre ses objectifs, à savoir passer à -5 % de chômage pour 2027. Comment ? Il suffit juste de biaiser les modes de calcul et donc les chiffres et parallèlement réformer (au 49.3) la réduction (par exemple) de la durée d'indemnisation lorsque le chômage (au National) est à -9 %. La « vision charitable de l'aide sociale imprègne ce projet de loi : pour recevoir de l'aide, nous devons la mériter. C'est pourquoi le projet de loi « France Travail » comporte un « accompagnement » totalement infantilisant et déresponsabilisant où des organismes vont s'occuper



Marche pour un Cessez-le-feu sur Gaza du 04/11/23

FOUTEZ-NOUS LA PAIX !

Formes des luttes propose un nouvel appel à image pour un Cessez-le-feu immédiat en Palestine ! Chacun·e peut envoyer une image à formesdesluttes.org Images peintes par deux camarades du SNAP cgt & de Formes des luttes

SORTIE DE PRÉCARITÉ

En 2020, alors que la pandémie a mis le monde à l'arrêt et les artistes auteur·ices au « chômage forcé », il est apparu que, précisément, il manquait un élément essentiel à ce mécanisme de « chômage » : l'argent. Les auteur·ices ont bien été inclus aux règles du fonds de solidarité pour les TPE¹, mais seulement 3 % d'entre nous en ont pu bénéficier. Les quelques chanceux ont pu goûter à une forme de revenu de remplacement inédite. Cette nouvelle réalité apparue le temps d'un virus, combinée au désastre de l'abandon de la majorité des artistes par les pouvoirs publics ont donné l'urgence d'engager une réflexion sur

une continuité de revenus pour les artistes-auteur·ices. La commission culture du PCF a proposé à plusieurs syndicats, des collectifs et des auteur·ices de différents secteurs de s'organiser en groupe de travail. Après trois ans et des dizaines de réunions, une proposition de projet de loi (PPL) et un document de présentation sont sur la table. L'intitulé du projet de loi donne la nature de l'ambition, « Proposition de loi visant à l'instauration d'un revenu de remplacement pour les artistes-auteur·ices temporairement privés de ressources ». L'objectif de ce dispositif est de réparer une injustice et de sortir un maximum d'artistes-auteur·ices de la précarité spécifique à nos métiers. Nous serons plus à même de résister à la pression concurrentielle, aux lois du marché de l'art et aux tarifs imposés par les diffuseurs. Plus largement, cette continuité

de revenus sera une autonomie dans nos engagements productifs et nous donnera une plus grande liberté pour dire « non » à des conditions de rémunération ou de travail inacceptables sans les conséquences d'une rupture de revenus. Pour son financement, il s'agit de s'appuyer sur les compétences de collecte et de gestion de l'UNEDIC² : une juste cotisation des artistes-auteur·ices et une cotisation supplémentaire des diffuseurs. L'accès à ce revenu de remplacement serait défini par la justification d'un seuil minimum de revenu annuel (300 heures smic) converti en heure de travail sur la base d'un barème à construire. L'auteur·ice en perte de ressources pourrait alors activer le dispositif un peu comme le font les intermittents avec leur assurance chômage. Évidemment, un tel horizon d'émancipation va rencontrer des résistances – notamment chez les diffuseurs.

Augmenter les droits sociaux n'est pas trop dans l'air du temps. C'est pourquoi le soutien à ce projet devra être fort et la mobilisation des artistes-auteur·ices massive. Prêts à lutter ?

Jimmy et Bruno, graphistes



Pour en savoir plus lire la brochure « Pour une continuité de revenus des artistes-auteur·ices » éditée par la commission culture du PCF : continuite-revenus.fr

de vous, jusqu'à vous faire travailler gratuitement ». Le PLEIN EMPLOI est une licorne, mais on va vous le faire croire avaler sous la contrainte et sous sanctions, pauvres indigents.

« Face à cette attaque monstrueuse, entièrement inspirée de la rhétorique d'extrême-droite sur l'assistantat », il va falloir que nous restions fermes sur nos bases : oui, dans un pays riche comme le nôtre, la solidarité est entièrement possible et nous pourrions garantir à quiconque de vivre avec un revenu décent, sans craindre l'avenir. » Nous sommes fortes de propositions, fortes dans nos solidarités et il va falloir AFFIRMER (syndicalement, collectivement) nos valeurs qui ne sont pas brunes mais multicolores ! Comme le disait Emma Goldman « tout ce qui est bon et beau dans l'être humain se manifeste en dépit du gouvernement et non grâce à lui. » * Mary-loup, artiste, illustratrice

Ressources • Le rapport de Thibaut Guilluy (Haut-commissaire à l'emploi et l'engagement des entreprises) « France travail, une transformation profonde de notre action collective pour atteindre le plein emploi et permettre ainsi l'accès de tous à l'autonomie et la dignité par le travail » (avec la Macronie, il est adapté de traduire ce titre avec des antonymes) travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/mission-de-prefiguration-france-travail-rapport-de-synthese-de-la-concertation-avril-2023.pdf * décryptage de Nicolas Framont sur Frustration frustrationmagazine.fr/rsa-france-travail * citation « La liberté ou rien : Contre l'État, le capitalisme et le patriarcat » de Emma Goldman

Résidences d'artistes : DISCRIMINATIONS

Dans le dernier numéro de notre journal, nous avons publié un article traitant de la question de la discrimination par l'âge dans les appels à candidature pour les résidences artistiques. Nous poursuivons sur ce sujet, car nous sommes nombreuses à constater que ce point de l'accès aux résidences artistiques est aujourd'hui loin d'être réglé. Ce n'est pas fluide pour toutes les artistes auteu·ices, engagées dans le champ de l'art contemporain, cherchant et créant, sachant monter un dossier et rédiger une note d'intention de passer les écueils des jurys :

À cela bien des étapes et des explications :

— Nous sommes toutes mises constamment en compétition : pour tout il faut fournir un dossier, grosse somme d'heures de travail, et les critères de sélection ne sont pas transparents.

— Des discriminations, sont trop souvent encore présentes dès l'appel à candidature, le premier étant l'âge. La limite semble être 45 ans, ce qui n'a aucun sens.

— Autre discrimination étant l'exigence d'un diplôme type ESAD (école beaux-arts) alors que beaucoup d'artistes sont autodidactes ou ont juste suivi une autre formation. Rien ne justifie de les écarter.

— Les femmes, qui sont des artistes et mères (ok, les pères aussi mais soyons honnêtes ce n'est pas la majorité.) ne sont jamais accueillies avec leur(s) enfant(s) et conjoint·e en résidence et donc se mettent entre parenthèses, ceci pour la France notamment. Il faut que ça bouge. Voici donc deux témoignages d'artistes, nous sommes ouvertes à recevoir les vôtres.

« Rien n'est plus pernicieux et injuste que l'ostracisme ordinaire, sans volonté consciente de nuire, mais inscrit dans la banalité de l'ordre des choses, telles qu'elles ont été mises en place par le patriarcat. Quand il n'est pas tenu compte du temps des femmes qui ont cette idée saugrenue de vouloir ET des enfants ET avoir une œuvre créatrice. L'âge venant il ne se trouve plus d'opportunité de résidence, parce que la limite d'âge requise exclut cette possibilité pourtant riche pour la création. » L. Artiste femme peintre non syndiquée.

« J'ai posé ma candidature à quelques résidences, j'ai proposé quelques beaux projets qui donnaient lieu à de beaux dossiers qui tous ont été poliment (ou non) refusés. Face à ces refus, j'ai dans un premier temps opté pour le désespoir : je suis vraiment nulle, mon travail ne vaut rien ». Puis dans un sursaut, je suis allée voir qui étaient les heureux choisis. J'avais

besoin de comprendre pourquoi, pourquoi eux et pas moi. C'est là que je me suis aperçue d'une étrange occurrence : ils avaient tous entre 25 et 35 ans, en tout cas moins de 40 ans (et moi, j'ai plus) et un CV déjà bien rempli. A croire qu'on ne prête qu'aux riches. Comme j'étais naïve d'imaginer que les programmeurs s'intéressaient uniquement aux œuvres ! (Il faut saluer ceux qui le font car ils existent malgré tout). Je ne voudrais, bien sûr, pas imposer des règles qui m'avantageraient, ni accorder des droits supplémentaires à telle ou telle partie de la population (âge, genre, origine...). Ce qui me semblerait bien plus juste et efficace serait de débarrasser nos schémas de pensée des modèles imposés par le capitalisme : innovation, obsolescence, standardisation. Nous ne sommes pas des produits, nous ne sommes pas des smartphones » A. Artiste femme syndiquée au snap-cgt

Continuons, que les portes s'ouvrent et Non aux discriminations lors des appels à candidatures artistiques : signalez-les sur Que faire en cas de discrimination ? | Service-public : vu.fr/IOLY et rejoignez-nous.

Magda, artiste

PIQURE DE RAPPEL

Adhérer à La SAIF vous permet de percevoir des droits d'auteur que vous ne pouvez toucher qu'en devenant sociétaire d'un Organisme de Gestion Collective. Ces droits collectifs rémunèrent des utilisations de vos œuvres, impossibles à distinguer individuellement :

- Qui a pris une photo de votre œuvre dans une exposition pour la montrer à ses amis sur les réseaux sociaux ?

- Comment l'image de votre œuvre survient-elle lors d'une recherche internet, combien de fois ?

La Saif ne recherche pas chaque personne qui reproduit votre travail, pour le partager dans le cadre amical, familial, personnel, privé. Votre rémunération survient autrement : le prix d'achat des appareils servant à reproduire vos œuvres (smartphone, tablette numérique, clé usb...) inclut une redevance, qui donne au particulier ce droit de copier vos œuvres pour un usage personnel, privé. Ces modestes montants, appareil par appareil, s'additionnant, deviennent énormes. Copie France, qui les perçoit, verse sa part à La Saif, pour répartition à ses sociétaires. Sur internet, vos images peuvent apparaître, être consultées, reproduites par un moteur de recherche. Il a fallu 16 ans

de revendications, de batailles judiciaires, politiques, puis de discussions et de négociations, pour qu'enfin GOOGLE paye à La Saif une compensation de ces exploitations. Adhérer à La SAIF est la garantie que vous percevrez des droits collectifs. Selon les droits perçus, selon les déclarations d'activité des sociétaires, des montants seront répartis, proratisés. Lorsqu'aucun calcul, aucune estimation n'est possible, par appareil, s'additionnant, deviennent énormes. Copie France, qui les perçoit, verse sa part à La Saif, pour répartition à ses sociétaires. Sur internet, vos images peuvent apparaître, être consultées, reproduites par un moteur de recherche. Il a fallu 16 ans

audiovisuel, multimédia). Les arts visuels sont passés en 25 ans de 1 à 8 % du partage de la copie privée. La Saif, en négociation avec d'autres géants d'internet sera renforcée du nombre de ses sociétaires. Adhérer à La Saif c'est reprendre une part des profits issus de l'exploitation gratuite de notre travail. Nous vous invitons à lire les statuts des différentes sociétés de gestion collectives, à comparer... et à rejoindre la SAIF ! Si vous voulez des explications sur vos droits et les moyens pour les appliquer, n'hésitez pas à demander conseil au SNAPcgt. Nous sommes aussi là pour ça.

Guillaume, scénographe et Pierre, sculpteur

les artistes-auteur·ices annoncé par les villes de Lyon et Clermont-Ferrand.

Le 14 et le 16 décembre 2023, nous invitons des travailleur·euses, des chercheur·euses, des militant·es et des représentant·es de structures professionnelles à partager leurs expériences de luttes, que ce soit des formes de mutualisations ou d'expérimentations d'outils pratiques.

Nous souhaitons mener une réflexion collective sur les évolutions du rôle et de l'usage des systèmes de solidarité nationaux : assurance chômage, France Travail, Caf, Sécurité Sociale, et réfléchir au point de potentielle bascule entre leurs fonctions de justice sociale et leurs applications de contrôle et de répression. Ces recherches s'inscrivent dans la proposition de loi en France portée par le Parti communiste en concertation avec des syndicats et collectifs militants, qui vise à la continuité des revenus des artistes-auteur·ices.

Cet article est l'occasion de vous convier à ces différents événements qui s'annoncent riches de rencontres. Ces tables rondes seront aussi retransmises en direct et en podcast sur le site de la Web radio partenaire R22-tout monde.

Toulouse, Robyn, Laure et Laure, depuis Marseille et Lyon

Retrouvez les infos utiles sur notre site : snapcgt.org



SPOLIATION

« La flamme » est une céramique monumentale de Nadia et Fernand LÉGER de 1955 commandée et payée par EDF GDF (alors encore public). C'est un bien commun. Pourtant, depuis la vente du bâti à la société privée SEI (spécialisée dans l'immobilier industriel), cette œuvre, dont l'état se dégrade jour après jour, est sortie du patrimoine des Français. Bernard KLEIN et Dominique DIONI, co-lanceurs de l'Appel pour la sauvegarde, la restauration et le retour dans le domaine public de « La flamme », posent 3 questions : 1 Dans quelles caisses sont allés les millions de Francs puis les millions d'euros versés par les vampires du « privé » qui ont acheté EDF et GDF ? 2 Y a-t-il une évaluation chiffrée et consignée officiellement quelle part de la valeur vénale de la céramique « La flamme » ? 3 Pourquoi, lorsque l'achat de l'œuvre par le privé fut réalisée, les salariés de l'ex GDF n'ont-ils pas été indemnisés par l'État qui a vendu en leur nom ce qui leur appartenait ? Une pétition lancée cet été sur Change.org a déjà recueilli 2800 signatures, mais est encore loin d'avoir atteint son objectif pour que le ministère de la culture prenne la mesure de la situation. Adresse les-les.

ON LINE

Depuis la rentrée de septembre 2023 le Snap CGT multiple les réunions d'information syndicale en ligne sous forme de WEBinaire. Une première a eu lieu le 21 septembre, et une seconde le 16 novembre. Ces réunions sont ouvertes à tous les travailleur·euses de l'art, syndiqués·es ou non. Ces rencontres sont l'occasion de présenter le syndicat, les luttes en cours et évidemment pour chacun·e des participant·es de partager ses doutes et de poser des questions... l'occasion aussi pour le syndicat de comprendre les besoins et attentes des curieux du SNAP. La prochaine aura lieu à la rentrée 2024, vous êtes invité·es !



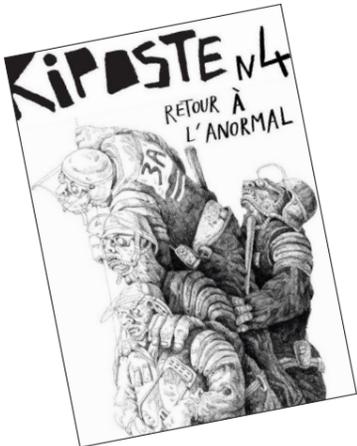
La MarcheR22.7.11

Liberté syndicale

Les intermittent·es sont en lutte ! La fédération du spectacle multiplie les appels à la grève et aux actions. Les négociations portant sur la réforme de l'assurance chômage (baisse des droits des chômeurs, RSA conditionné au travail gratuit...) ont enterré les avancées spécifiques aux intermittent·es qui avait été obtenues fin octobre (revalorisations des allocations, prise en cause du congé paternité, etc.). Cette situation inadmissible a poussé les travailleur·euses du spectacle à se mobiliser. Et la mobilisation est là. Si bien que les forces de l'ordre ont dues jouer les gros bras en interpellant un camarade à Nantes. Encore une fois le gouvernement et le Medef ont choisi le camp du mépris des travailleurs et notamment ceux des métiers de la culture. Amis artistes-auteur·ices, si vous en avez l'occasion, n'hésitez à rejoindre les actions de la fédération du spectacle. Il y en a partout en France. Soyons solidaires. Leurs luttes sont aussi les nôtres.

La flamme, N & F. Léger

Snapcgt Lyon



RIPOSTES !

Il y a une expo d'archive de luttes et d'actions dans les années 70: Ripostes! C'est à la Contemporaine, à Nanterre et ce qui est magique, c'est qu'un zine produit à l'Énsad porte aussi son nom, allez-voir, iels font un appel à contribution mensuel, c'est bien fait et dynamique! Compte instagram, @ripostelezine.



ÉCOLE D'ART SOUS L'EAU

Chouette, un nouveau rapport sur la dégringolade annoncée des écoles d'art et design publiques, commandé à Pierre Oudart par la ministre de la Culture suite aux mobilisations exceptionnelles de ce printemps, est venu en octobre rejoindre la pile déjà bien fournie de ceux qui depuis 2012, s'entassent sous son bureau! Celui-ci, appelons-le Raporoudart, pour peu que le ministère ait l'intention de le lire et de s'en servir, ne va bien sûr pas nous sortir d'affaire. S'il a le mérite de faire l'historique du désengagement de l'État, il dédouane nos tutelles de ce qu'il appelle «l'épuisement professionnel» constaté dans de nombreuses écoles. Dans un courrier adressé à Rima Abdul Malak en novembre, l'inter-organisation Écoles d'art et de design en lutte* dont le SNAP est partie prenante, réaffirme sa légitimité et exige d'être associée aux futures discussions sur l'avenir des écoles supérieures d'art et de design publiques. Nous nous y insurgeons également contre le rejet à l'assemblée lors d'un énième recours au 49.3, de l'amendement à la loi de finances 2024 qui aurait permis à certaines écoles de sortir pour un temps la tête de l'eau et surtout d'enfin exonérer les étudiant-es boursier-es des frais d'inscription. Car cette situation déjà dramatique ne fait qu'empirer: fermeture d'école en cours à Valenciennes et, comme si cette fermeture en annonçait d'autres, annonce de l'arrêt prochain du financement à Chalon-sur-Saône, effacement partout en France des équipes pédagogiques par non-remplacement des départs en retraite, diminution drastique des budgets, annulation de workshops, voyages, invitations. Tout laisse à penser que l'État observe tranquillement notre chute et se prépare à laisser la formation des artistes à l'enseignement privé. C'est vrai ça, à quoi ça sert des artistes et ont-ils et elles vraiment besoin d'être formé-es? Notre mobilisation sera, dans les mois qui viennent, plus que jamais nécessaire pour défendre dans les écoles d'art et de design territoriales le maintien d'un service public accessible à tous les étudiant-es, quels que soient leurs moyens financiers et leur lieu de naissance.

Isabelle, graphiste

Oyez oyez, braves gens, nous avons l'honneur de vous annoncer la naissance de l'Observatoire des revenus des artistes-auteurs.

La première séance avait pour objet de nous exposer le travail du département des statistiques du Ministère de la

SOURIEZ, ON VOUS

Culture et de l'URS-SAF du Limousin qui avaient conjugué leurs efforts pour nous analyser dans tous les détails. Mais voilà que dès la deuxième ligne il y a comme un biais méthodologique qui fait tousser les représentant-es des arts visuels: «ne sont pas pris en compte les individus dont le revenu artistique est égal à zéro». Ah bon? À première vue cela peut paraître logique, sauf que ça ne tient compte que du résultat, pas du chiffre d'affaires.

Cela concerne près de 40 000 personnes tout de même! Qui sont-elles? Il y en a peut-être un petit nombre n'ayant eu aucune rentrée d'argent au titre de l'activité artistique mais qui aura quand même rempli le formulaire de déclaration... Mais on peut supposer que ce sont principalement

des artistes-auteur-ices des arts visuels en BNC qui ont eu une activité et un chiffre d'affaires, mais étant aux frais réels ont déclaré un déficit. Et zouit, les voilà sortis des statistiques.

Alors que l'étude est censée porter sur la répartition des revenus artistiques à partir du premier euro perçu. Cherchez l'erreur... Cette objection ayant été dûment notée par les représentant-es du Ministère, et en attendant qu'ils rectifient le tir,

voilà quels enseignements on peut tirer de cette enquête.

TRAVAILLEUR-SES PAUVRES ET PRÉCAIRES

On le savait, mais c'est encore pire que ce qu'on pensait... Plus de la moitié des artistes-auteur-ices gagnerait moins de 1000 euros par an. Et 1 % seulement aurait un revenu artistique supérieur à 10 000 euros (ce qui ne fait jamais que les 2/3 du SMIC net, soit dit en passant). Le revenu artistique représenterait en moyenne environ 60 % du revenu global des artistes-auteur-ices. Ces chiffres doivent être

pris avec précaution, pour la raison citée plus haut, mais aussi du fait de la prise en compte de la longue traîne des ex-assujettis de l'AGESSA (186 000 en 2018), dont beaucoup d'auteur-ices occasionnels.

Bref, les artistes-auteur-ices, dans leur grande majorité, ne peuvent

20 % au dessus de 10 000 €. On est des vieux tra-

vailleurs, même s'il paraît qu'on rajeunit... Chacun sait ça, un artiste ne serait jamais vraiment à la retraite. Ça se confirme dans les chiffres, nous sommes environ 24 % à travailler après 60 ans, dont 10 % après 70 ans. Et à partir de 50 ans, nos revenus commencent à décroître. Elle est pas belle la vie?

Pendant ce temps la Commission d'allocation exceptionnelle du CNAP voit ses crédits ramenés au montant d'avant COVID et durcit ses critères d'attribution.

Pendant ce temps, la Commission d'action sociale du régime des artistes-auteur-ices n'est toujours pas entrée en fonction. Pendant ce temps, France Travail s'apprête à traquer les artistes-auteur-ices au RSA. **Il est temps de construire un vrai dispositif de continuité des revenus pour toutes et tous!**

Irène, plasticienne

Censure prise/La Merde est-elle meilleure à gober ?

On parle de plus en plus d'événements culturels qui se voient annulés à cause de la pression de divers mouvements ou groupuscules d'extrême droite.

En quelques mois on peut faire état de plusieurs concerts ou lectures interrompus ou annulés (Bilal Hassani à Metz, Kali Malone à Carnac, Shanna Banana et Brandy Snap à Toulouse...) d'œuvres dégradées (Miriam Cahn au Palais de Tokyo, Ousmane Sow à Metz, ...) et d'organisateurices ou des artistes témoignant de pressions ou menaces.

Les idées puantes de l'extrême droite ont aujourd'hui la côte dans notre espace politique national, mais aussi international. Le gouvernement, les médias, les institutions tendent à les rendre entendables voire légitimes. On constate même aujourd'hui des retraits de subventions dans certaines collectivités pour ces motifs politiques et leurs prétendues valeurs morales.

L'idéologie d'extrême droite impose son influence dans notre démocratie malade.

Comment l'extrême droite est-elle passée, dans les médias comme dans l'imaginaire collectif, du marron au bleu, comme pour normaliser une couleur nauséabonde?

Pendant des années, l'extrême droite était représentée par une couleur marronnasse, voir noire.

Les médias ont eu l'air de longtemps se poser la question de la couleur avec laquelle il fallait représenter ce parti et ses idées, l'impact des couleurs sur l'opinion publique n'étant pas négligeable. Dans les années 1980/90, les choix se portaient donc plutôt sur le marron et le noir. Un clin d'œil aux chemises marrons et aux chemises noires des partis politiques allemands et italiens du milieu du XX^e siècle. Dans les années 2010, une offensive de Bolloré s'opère et alimente cette transformation

de normalisation des discours haineux, accompagnée d'un gros travail de censure (carte du monde diplo, Média français, qui possède quoi: vu.fr/PLAWf)



On a donc vu ces couleurs passer au violet, qui n'étaient prises par personne et qui étaient plus douces que la merde et la suie mais qui ne permettaienent pas de bien les identifier sur l'échiquier politique français. Et puis finalement, pour le plus fameux de ces partis en France, on a pris le bleu foncé, en même temps que sa tête pensante était devenue Marine.

On garde quand même le noir pour les pires des pires, les micro-partis tendances menés par des célébrités en manque de reconnaissance.

Peut-être que l'on a aseptisé la merde pour mieux pouvoir la gober?

Ce changement de couleur, en lien avec la normalisation de ces idées, autrefois jugées meurtrières, a aujourd'hui une réalité de lobby. Une guerre des imaginaires à lieu. L'extrême droite mène ouvertement une lutte pour imposer leur vision, leur lecture de l'Histoire – une lecture raciste, coloniale, identitaire, patriarcale, transphobe.

Comment ces personnes peuvent encore être écoutées quand elles prônent la stase dangereuse d'un monde qui ne doit pas avancer?

Nous artistes, comme toutes autres citoyen·les démocrates nous avons la responsabilité de lutter pour créer des imaginaires et des débats, faire vivre des créations politiques, des combats internationalistes, antifascistes/antiracistes et intersectionnalistes. Il faut continuer à se battre pour rendre visible tout ce qu'ils tentent de faire disparaître et lorsqu'ils osent manifester leur opposition, lorsqu'ils attaquent la culture ou toute autre cible, nous devons être là en renfort aux côtés des attaqué·s. C'est pourquoi, pour lutter contre l'arbitraire de tout ordre moral ou esthétique et pour lutter contre toutes formes de censures, le Snapcgt participe à l'Observatoire de la liberté de création depuis qu'il a été fondé en 2002.

Nous vous invitons à rejoindre, suivre ou soutenir les associations, collectifs ou mouvements de défense des personnes marginalisées, réfugiées, stigmatisées par l'extrême droite et de plus en plus la droite conservatrice. Vous pouvez, entre autres, regarder du côté de sites antifascistes La Horde, Visa ou encore Watizat qui propose des ressources pour les personnes exilées.

Clélia, Clément & Jimmy, plasticienne et graphistes

VIENDEZ, REJOIGNEZ-NOUS ! SNAP CGT.ORG/CONTACT@SNAP CGT.ORG

Adhésion annuelle: 1 % de vos bénéfiques, c'est la règle à la CGT (par exemple pour 4000 € annuel de bénéfice, votre adhésion annuelle est de 40 €), 32 € pour le montant solidaire au bon fonctionnement du syndicat et 12 € pour les allocataires des minimas sociaux, les étudiant-es et personnes sans aucun revenu. **Pour rester informé-e, suivez-nous sur facebook, instagram, discord** et abonnez-vous à la newsletter du SNAP cgt (formulaire en ligne sur le site). **Et en 2024, l'adhésion pourra se faire en ligne !**

Le journal du SNAP cgt est un travail militant collectif. Tous-tes les militant-es y participent d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, de sa rédaction à la relecture, de sa mise en page à sa diffusion.